

Le parlement wallon adopte l'exécrable réforme du Forem

Après avoir réalisé dix auditions d'acteurs sociaux, le parlement wallon a adopté le projet de décret réformant l'accompagnement sans modification, majorité contre opposition.

Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens (CSCE)

Dans les numéros précédents de cette revue, nous avons déjà disséqué les différents aspects de ce qui était jusqu'il y a peu le « projet » de décret « relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi ». (1) Nous ne reprenons pas ici cette analyse et les raisons qui nous ont amenés à conclure que ce projet était dangereux et néfaste pour les demandeurs.euses d'emploi, que son adoption constituerait l'ouverture d'une nouvelle chasse aux chômeurs (rouge-bleue-verte, cette fois-ci), qu'elle visait à reconfigurer le Forem selon les termes du paradigme de l'État social actif, qu'elle se traduirait par une maltraitance administrative d'une large partie des 200.000 chômeurs wallons, par leur soumission totale à l'institution et leur infantilisation, par des humiliations, par une explosion des sanctions et des exclusions dans le cadre du contrôle de la disponibilité passive, par une perte de confiance dans le Forem et de sens pour celles et ceux qui y travaillent, etc. (pour un rappel succinct, lire p. 76). Après les discussions et le vote qui est intervenu le 10 novembre 2021 au parlement wallon, il s'avère qu'il n'y a pas un iota à changer à notre analyse antérieure. Ce qui était un projet de décret est désormais devenu un décret sans que le moindre amendement parlementaire - autre que de pure forme - n'ait été adopté. (2)

Des auditions pour rien ?

La ministre de l'Emploi et le gouvernement Di Rupo, dans toutes ses composantes, n'ont jamais laissé planer le moindre doute par rapport à leur volonté d'aller « jusqu'au bout » et de faire adopter le décret. On aurait toutefois pu croire ou espérer que la

procédure parlementaire aurait laissé un espace, non pour une remise en question globale du décret, mais à tout le moins pour qu'y soient apportées certaines modifications significatives. En effet, dès l'ouverture des débats parlementaires, le 22 juin 2021, un accord - qui semblait de bon augure - avait été trouvé pour faire précéder la discussion par l'organisation d'auditions d'acteurs concernés. Pas moins de dix organisations, dont le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl (3), auront ainsi été entendues. Il s'agit notamment de la CSC wallonne, de la FGTB wallonne, de l'Interfédéré des CISP, de Lire et Ecrire, de l'Union wallonne des entreprises (UWE) et du Forem. Au moment du vote final, le 10 novembre, force est de poser le constat, comme la députée Alda Greoli (cdH) l'a dit à la ministre Morreale, que la majorité a balayé l'ensemble des apports faits durant ces auditions, faisant ainsi que celles-ci « ressemblent plus à une mascarade qu'à autre chose ». (4) Elle a été rejointe sur ce point par la députée Laure Lekane (PTB).

Il faut à cet égard reconnaître au député Manu Disabato (Ecolo) une certaine franchise dans son échange avec Mme Greoli par rapport aux propositions d'amendements déposées par celle-ci : « Vous savez très bien, comme moi, avec votre expérience, que ce n'est pas ici que ça se gère, que les choses se gèrent à un certain moment... ». Greoli : « Êtes-vous en train de me dire que la séance plénière ne sert à rien ? ». Disabato : « Ce n'est pas du

tout ce que je dis. Je dis que, à un certain moment, il y a un équilibre dans ce décret et que toucher à un élément d'équilibre, rouvre la discussion. (...) Vous le savez comme moi, alors pas de jeu ici, s'il vous plaît, pas de cinéma. (...) »

De fait, les auditions et discussions au parlement wallon ont été suivies d'un entérinement parlementaire *ne varietur* du projet de décret déposé par le gouvernement. Ces auditions et ces débats auront donc eu un seul mérite : permettre de mieux comprendre le projet de réforme, sa nature, les intérêts qu'y s'y nouent, le positionnement des différents acteurs et des différents partis politiques.

Combats au rayon paralysant

Une question s'impose : pourquoi la majorité PS-MR-Ecolo a-t-elle accepté d'organiser des auditions de nombreux acteurs sociaux si c'est pour, *in fine*, ne rien changer à son texte et n'intégrer aucune des demandes exprimées ? L'explication en est donnée à la lumière de l'intervention

conclusive de la ministre de l'Emploi, juste avant le vote final en séance plénière : dans l'esprit du gouvernement et de la majorité, les auditions étaient censées manifester le soutien

unanime des acteurs du secteur à l'excellent projet du gouvernement, soutien qui aurait dû agir comme un rayon paralysant à l'encontre de l'opposition du cdH et du PTB, puisque le décret aurait dès lors pu être présenté comme porté par le secteur tout

Disabato (Ecolo) :
**« Ce n'est pas ici
que ça se gère »**

⇒ entier et pas seulement comme un projet du gouvernement. La ministre Morreale a d'ailleurs tenté de jouer de cet argument, signalant que : « à l'exception de l'audition du collectif « Ensemble contre l'exclusion », on est très loin de la présentation faite ce matin par l'opposition des avis des personnes auditionnées. [...] L'OCDE a qualifié la réforme de prometteuse. Quant aux

vous avez dit, c'est cela que je trouve le plus insultant. Cela voudrait dire que les partenaires sociaux, les interlocuteurs sociaux, y compris les syndicats, ont validé une réforme qui serait la réforme des patrons. Ce n'est pas du tout ce que je vois. Je vois une réforme qui est équilibrée, avec des choses sur lesquelles j'aurais souhaité aller plus loin à certains égards, avec des choses où je n'aurais

cette manœuvre et, sous le poids de cette argumentation, s'est abstenu lors du vote sur le projet de décret en commission. Quinze jours plus tard, à l'ouverture de la séance plénière, il avait encore annoncé son intention de s'abstenir lors du vote final. (8)

Morreale (PS) :

« A l'exception de l'audition du CSCE, on est très loin de la présentation faite par l'opposition »

partenaires sociaux et aux acteurs de l'insertion socioprofessionnelle, s'ils ont émis des points d'attention portant principalement sur la mise en œuvre de la réforme, qui devra bien évidemment être surveillée de près, ils ont globalement validé la réforme et les principes qu'elle sous-tend, et ont tous souligné la concertation et l'ouverture permanentes qui ont prévalu dans l'élaboration de la réforme. » (6).

Quinze jours plus tôt, Manu Disabato (Ecolo) avait déjà utilisé en commission le même type d'instrumentalisation des auditions vis-à-vis de l'opposition. Face à la députée Laure Lekane (PTB) qui fustigeait le projet de décret comme étant le « véhicule d'une idéologie de service aux entreprises plutôt que de service aux demandeurs d'emploi (...) ne sortant en rien de l'idéologie de l'État social actif », M. Disabato n'hésitait pas à tenter l'usage de ce rayon paralysant : « Il ne faut effectivement pas réécrire l'histoire. Les interlocuteurs sociaux ont dit que, globalement, ils étaient d'accord avec la réforme. C'est ce qu'ils ont dit. Soit on croit en la concertation sociale, soit on n'y croit pas. En l'occurrence, ici, ils ont mis des points d'attention par rapport à certains éléments, mais ils ont globalement validé la réforme et ils ont même invoqué les différentes avancées qu'ils avaient obtenues. Je ne sais pas si c'est une sanction que vous faites à l'égard du président de la FGTB wallonne qui a tenu des propos à votre égard sur votre côté non démocratique. En tout cas, je me dis que, avec des amis pareils, on n'a plus besoin d'ennemis. « Le décret est un décret des patrons », c'est ce que

pas été aussi loin à d'autres égards. Il me semble que l'équilibre global de la réforme est assez intéressant et c'est ce qui fait que l'on peut, du côté de notre groupe, le soutenir. » (6). Malgré le fait qu'il avait constamment dénoncé la réforme en tant que « projet libéral contre les demandeurs d'emploi et les conseillers » (7), le groupe PTB au parlement wallon a failli succomber à

Alda Greoli, exorciste

Le charme paralysant de l'invocation d'un prétendu soutien syndical et associatif au projet de décret, qui avait en particulier été lancé à l'encontre des députés PTB a manifestement été levé par la députée cdH Alda Greoli (issue du Mouvement ouvrier chrétien). Une conviction profonde, manifestée à travers une solide profession de foi, passe pour pouvoir délivrer des charmes. La prise de parole de Mme Greoli n'a pas manqué d'inspiration : « A l'arrivée, nous voyons en quoi le décret va faciliter la vie de la direction du Forem. (...) Par contre, la vie des demandeurs d'emploi ou des chercheurs d'emploi, je vois comment elle va être téléguidée. La vie des collaborateurs du Forem, je ne vois pas comment elle va être facilitée. Je vois bien comment l'associatif va être instrumentalisé, comment les représentants syndicaux ont été ignorés, comment le rôle des employeurs



a été diminué, mais ils sont contents et je distingue surtout les parfaits dégâts sociaux que cette réforme va provoquer et donc pour le cdH, ce sera non. » (9) Il n'en fallut apparemment guère plus pour lever les inhibitions du PTB et le convaincre d'annoncer que, lui aussi, il voterait contre le projet de décret.

Ce « durcissement » de la position du PTB, qui après le « non » du cdH révélait l'échec de la récupération des auditions par la majorité, n'a pas manqué de susciter l'ire et les quolibets des députés de la majorité, dans le registre des caïds de cour de récréation ou en affectant celui des poètes, selon leurs tempéraments et capacités. M. Sahli (PS) dénonçant : « La faculté du PTB à transformer certaines réalités en les caricaturant pour faire de fausses vérités est très forte (...) Mme Lekane (PTB) parle de sanction, alors que l'objet de la réforme est l'accompagnement. » Par rapport à ces turpitudes, la vertu et la responsabilité du PS n'apparaîtraient, selon lui, que plus éclatantes : « Nous faisons de la politique, nous posons des actes. Le PTB, comme je l'ai rappelé il y a quelque temps d'ici, a choisi le camp du commentaire. Je vous laisse commenter

l'actualité et laissez-nous décider, s'il vous plaît. » (10).

M. Disabato (Ecolo) tentant, quant à lui, de donner une touche finale plus lyrique et distinguée à l'expression de son dépit par rapport à l'échec de la manœuvre à laquelle il avait participé : « Je me permets quand même de revenir sur le changement de posture du PTB. Vous semblez un peu soumettre vos propres convictions aux réseaux sociaux. J'ai vu ce qui a fondé votre changement de posture. Non, ce n'est pas moi. J'aurais pu croire que c'était moi, mais ce n'était pas moi. C'est le collectif « Contre l'exclusion » qui a justement posté ce matin un message – je remer-

rejet du projet de décret. Si l'on part du principe que « Qui ne dit mot consent », alors la ministre a dit vrai. Mais encore faut-il préciser que si la ministre a dit une vérité partielle, elle n'a pas dit toute la vérité ni comment cette « vérité partielle » est produite. En ce sens, sa déclaration est également un mensonge partiel.

La CSC wallonne a indiqué, par la voix de M. Vandenhemel, qui la représentait, qu'elle « n'était pas [au parlement] pour tirer à boulets rouges, ou verts en l'occurrence, sur ce projet de décret » mais qu'elle avait « quand même quelques points d'attention, quelques préoccupations, qu'elle

Lulling (Interfédé) :

« Le tout à l'objectivation est une vision très formatée de l'accompagnement »

cie mon collègue de me l'avoir montré – pour indiquer que le cdH allait voter contre et que vous alliez vous abstenir. Là, tout d'un coup, vos convictions changent par rapport à une réforme qui avait reçu globalement une appréciation positive, même si vous vous absteniez. Je tiens à le dire puisque les débats ont été extrêmement corrects en commission. Je terminerai avec cette formule : « A force d'aller dans le sens du vent, on a un destin de feuille morte ». » (11) Une sentence qui pourrait peut-être plus justement s'appliquer à d'autres...

Ni boulets verts ni boulets rouges, mais...

Qu'en est-il de la position des différents acteurs auditionnés par le parlement wallon ? La ministre Morreale dit-elle vrai, lorsqu'elle prétend que hormis le Collectif solidarité contre l'exclusion, tous les acteurs auditionnés, et en particulier les organisations syndicales, ont exprimé un soutien global au projet de décret ? La réponse mérite d'être nuancée, en renvoyant à la position de chacun des acteurs. (12) Il est avéré que seul le Collectif solidarité contre l'exclusion a explicitement appelé à un vote de

voudrait soulever ». (13) S'ensuit la contestation d'une série de points fondamentaux du décret : la remise en cause de la nouvelle notion de « chercheur d'emploi » reprise dans le titre même du décret, la demande de la possibilité pour le demandeur d'emploi d'émettre une forme de veto par rapport à l'inscription de toute démarche dans son « plan d'action » (c'est-à-dire dans le document qui formalise ses objectifs d'efforts de recherche d'emploi fixés par le Forem), la remise en cause de la confusion entre l'aide et le contrôle, la demande du maintien d'une possibilité d'accompagnement syndical au moment même de la conclusion du plan d'action, la crainte d'une « digitalisation forcée » et d'une « augmentation des sanctions, notamment en disponibilité passive », etc.

Quant à Jean-François Tamellini, le Secrétaire général de la FGTB wallonne, il a essentiellement fait part des « points d'attention » de son organisation par rapport à la réforme : « la fracture numérique, le personnel Forem avec le volet effectif et le volet formation, et une présence syndicale renforcée » (14), indiquant que les balises de son organisation pour l'évaluation de la réforme seraient notamment le fait qu'elle aille « vers une réduction drastique du nombre de sanctions et d'exclu- »





⇒ sions, sans vases communicants entre la disponibilité active et la disponibilité passive » et également les « moyens humains du Forem, à renforcer » pour éviter « que ce soit l'évaluation qui prenne le pas sur l'accompagnement », ainsi que « l'accompagnement des plus éloignés [de l'emploi] ».

Favorables si... et moyennant que...

Du côté associatif, le directeur de l'asbl Lire et Ecrire, M. Gillaux, a pour sa part commencé par indiquer que « si les volontés qui ont servi de socle à la création de ce décret sont bien respectées » son association ne « pouvait qu'être favorable à ce dernier » (15) pour poursuivre en indiquant qu'elle aurait toutefois souhaité « réorienter » plusieurs éléments qui « ont servi de socle à ce décret ». Tout d'abord, il a demandé qu'au lieu de prévoir, comme dans le décret, de privilégier l'inscription à distance des demandeurs d'emploi, au contraire, on privilégie « la possibilité de se présenter directement auprès de ses services pour s'y inscrire ». Ensuite, rejoignant les demandes exprimées par les organisations syndicales, au contraire de ce qui est prévu, il a demandé que le décret dispose que ce soit le demandeur d'emploi et non le Forem qui puisse *in fine* décider du contenu du plan d'action qu'il devra respecter, etc.

Mme Lulling, la Secrétaire générale de l'Interfédération des centres d'insertion socioprofessionnelle (CISP) s'est avancée plus loin encore dans la satisfaction exprimée par rapport au projet de réforme, indiquant que celle-ci « est importante » et qu'elle était « même indispensable simplement, si l'on regarde l'enlisement dans le chômage structurel et la persistance d'un nombre important de personnes éloignées ou très éloignées du marché de l'emploi ». (16) Sans manquer de saluer « la concertation qui a prévalu tout au long de ce travail autour du décret », elle en arriva rapidement à un appel à aller plus loin et exprima « un certain nombre de préoccupations par rapport à ce projet de réforme »... qui constituent dans les faits une contestation d'une bonne partie des éléments les plus fondamentaux du projet de réforme. Les points identifiés comme à modifier étant notamment : le fait que le décret et ses arrêtés d'application reconnaissent au Forem le pouvoir de fixer le positionnement métier du demandeur d'emploi (c'est-à-dire le type d'emploi qu'il doit rechercher), le fait qu'ils prévoient que le contenu des plans d'action puisse être imposé aux demandeurs d'emploi par le Forem, le

Attentisme syndical

On le voit, les organisations syndicales n'ont exprimé devant le parlement aucun soutien explicite au projet de réforme ni *a fortiori* aucun appel à voter le texte du décret. Inversement, elles n'ont lancé aucun appel à son rejet ni fait, outre leur exposé, de réelles démarches (prise de position publique, communication dans la presse, mobilisation...) pour obtenir des parlementaires la moindre modification concrète du projet de décret déposé par le gouvernement. Les organisations syndicales auraient pu soutenir explicitement le projet de réforme. Elles ne l'ont pas fait devant la parlementaire. Elles auraient pu marquer leur opposition à son adoption ou exiger plus fermement, plus haut et plus fort des amendements, ce qui aurait rendu politiquement difficile, si pas impossible, pour le PS et pour Ecolo l'adoption du projet. Elles ne l'ont pas fait non plus. Leur positionnement semble pouvoir adéquatement être qualifié « d'attentiste ». Elles ont émis un soutien par rapport à certaines intentions affichées de la réforme, tout en faisant part de leurs critiques et « points d'attention ». A n'en pas douter, si, dans son application, le projet de réforme tournait

Greoli (cdH) :

« Les principes fondamentaux du projet étaient rejetés par le terrain »

fait que le décret ne prévoit aucune norme d'encadrement (nombre de conseillers par demandeur d'emploi pour l'accompagnement présentiel), le « tout à l'objectivation (...) qui est une vision très formatée si pas standardisée de l'accompagnement quand on voit les différentes procédures qui sont mises en place ». La Secrétaire générale de l'Interfédé poursuivant en demandant l'adoption de « balises qui permettent d'assurer qu'il y aurait toujours le consentement du demandeur d'emploi quand on transmet des données qui le concernent », et en dénonçant « la fusion entre les fonctions d'accompagnateur et d'évaluateur (...) pas saine » alors qu'il « est essentiel que (...) le demandeur d'emploi, à tout le moment, puisse se demander s'il est conseillé ou s'il est évalué » etc.

bien, elles pourront mettre en avant leur participation à son élaboration, dans leur rôle de cogestionnaires du Forem. A l'inverse, si la réforme « tourne mal » dans les faits, on peut gager qu'elles ne monteront pas aux créneaux pour défendre le projet, mais mettront en avant la non-prise en compte par le gouvernement de leurs critiques et « points d'attention ». On peut également distinguer une nuance entre la position de la CSC wallonne et celle de la FGTB wallonne. Il est manifeste que cette dernière, telle qu'elle s'exprime par la voix de son Secrétaire général, est moins critique sur le projet de décret et met davantage en avant les relations positives qu'elle entretient avec la ministre Morreale. En allant un pas plus loin, on pourrait y voir l'ex-

pression d'une conception wallonne assez traditionnelle de « l'action commune » PS-FGTB.

L'associatif sous contraintes

Quant au secteur associatif, qui est directement subventionné par le gouvernement wallon ou par le Forem, ou dépendant des règles de financement que le gouvernement édicte, il ne peut se permettre une opposition

cences émanant du personnel du Forem lui-même et des agents appelés à revêtir des survêtements de coach et à courir du terrain avec les demandeurs d'emploi. (...) Nos politiques d'emploi et l'efficacité de nos politiques d'emploi reposent sur la collaboration du service public et des associations partenaires. (...) Je l'ai cherchée dans les auditions. Je ne l'ai trouvée nulle part, sauf chez l'Union wallonne des entreprises. » (17)

Hermant (PTB) :

« L'objectif principal devrait d'abord être la création d'emplois »

franche et ouverte sur un point essentiel envers la ministre de l'Emploi et le Forem. En particulier, lorsque le PS et Ecolo font partie de la majorité. Une association qui souhaite rester un partenaire « crédible » du gouvernement wallon (selon les critères de « crédibilité » qu'il édicte lui-même) et un interlocuteur de celui-ci ne peut risquer de s'exposer à des rétorsions. Les associations qui dépendent de la région wallonne agissent donc sous tension, balancées entre leurs convictions profondes et la nécessité d'agir avec diplomatie vis-à-vis du pouvoir qui les subventionne. Faire passer le positionnement qu'elles ont exprimé sur le projet de décret pour un soutien convaincu, c'est faire un contresens manifeste, pas très honnête dans le chef de la majorité PS-MR-Ecolo.

Un projet déconnecté du réel

La députée Alda Greoli (cdH), que l'on peut difficilement dépeindre sous les traits d'une dangereuse extrémiste, a parfaitement résumé la situation : « Votre décret n'est en tout cas pas basé sur un consensus. Nous avons bien prêté attention aux auditions – les organisations syndicales, les associations partenaires de l'emploi – : elles ont toutes formulé des critiques. Ce n'était pas seulement des critiques de détail. Ce n'était pas des amendements pointus. Non, certaines critiques étaient récurrentes, convergentes et visaient le fond, la philosophie de votre décret. Les principes fondamentaux du projet étaient rejetés par le terrain. Nous avons aussi eu écho des très vives réti-

Ce constat a été largement partagé, à un tout autre endroit du spectre politique, par le député Antoine Hermant (PTB) : « J'ai plein d'amis qui travaillent dans le secteur de la construction et qui m'expliquent : « On ne sait pas avoir de contrat fixe. Tout ce que l'on nous propose, c'est du travail en noir. » C'est la réalité du secteur. Vous êtes complètement en dehors de la réalité de ce que vivent les gens sur le terrain. Quand on voit la description des métiers sur le site du Forem, pour beaucoup d'entre eux, ce sont des contrats en CDD, des contrats intérimaires. (...) Il y a 212.000 demandeurs d'emploi en Wallonie pour 36.000 offres d'emploi. Je vais vous demander : ne pensez-vous pas que l'objectif principal devrait d'abord être la création d'emplois, et pas la responsabilité des demandeurs d'emploi sur leur situation ? C'est hallucinant, ce que j'entends ici. » (18)

L'impression globale que laissent les débats parlementaires relatifs à

□ □ □

A lire également :

Deux des auditions devant le parlement méritent une attention particulière, celle du représentant de l'Union wallonne des entreprises, **M. Olivier de Wasseige p. 72** et celle de l'administratrice générale du Forem, **Marie-Kristine Vanbockestal, p. 72**. Enfin, l'essentiel de l'intervention du **Collectif solidarité contre l'exclusion** est reprise, texte, **p. 76**.

l'adoption de ce projet de décret est donc celui d'une très mauvaise pièce mise en scène avec un goût douteux par la majorité PS-MR-Ecolo, qui a lamentablement tenté d'instrumentaliser les organisations et associations auditionnées, pour tenter de leur faire co-endosser la responsabilité d'une réforme imposée par la direction du Forem, complètement en porte-à-faux par rapport aux attentes autres que patronales et par rapport à ses objectifs affichés. Cette réforme n'aidera pas les demandeurs d'emploi wallons et est une nouvelle étape (rouge-bleue-verte) du démantèlement de l'assurance chômage. Nous continuerons à en suivre la mise en œuvre et à en combattre les funestes effets. □

(1) Lire les dossiers coordonnés par Arnaud Lismond-Mertes et Yves Martens : « Forem 2021 : aider, secouer, sanctionner ? », *Ensemble !* n° 103, octobre 2020, p. 6 et suivantes ; « Forem : non à une chasse aux chômeurs wallons », *Ensemble !* n° 104, décembre 2020, p. 64 et suivantes ; « Forem : les nouvelles couleurs de la chasse », *Ensemble !* n° 105, septembre 2021, p. 74 et suivantes.

(2) L'ensemble des documents parlementaires sont disponibles sur le site du parlement wallon, notamment dans le dossier parlementaire *ad hoc* : Dossier n° 544 (2020-2021) ; « Accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi » ; Session : 2020-2021 ; Année : 2021.

(3) Lire p. 76.

(4) PW – CRI n° 8 (2021-2022) – Mercredi 10 novembre 2021, p. 23.

(5) Ibid, p. 61.

(6) PW – CRIC n° 43 (2021 – 2022) – Mardi 19 octobre 2021, p. 69 et 70.

(7) Alice Bernard, Députée PTB, 9 mars 2021, www.ptb.be.

(8) PW – CRIC n° 43 (2021 – 2022), p. 89 et PW – CRI n° 8 (2021-2022), p. 23.

(9) PW – CRI n° 8 (2021-2022), p. 29.

(10) *ibid*, p. 62-63.

(11) *ibid*, p. 64.

(12) Dont les interventions sont reprises *in extenso* dans les documents parlementaires de la Commission de l'Emploi, Dossier n° 544 (2020-2021).

(13) PW – CRIC n° 7 – (2021 – 2022), p. 3 et suiv.

(14) *ibid*, p. 5 et suiv.

(15) PW – CRIC n° 20 – (2021 – 2022) p. 3 et suiv.

(16) *Ibid*, p. 16 et suiv.

(17) PW – CRI n° 8, p. 26.

(18) PW – CRIC n° 33 (2021 – 2022), p. 15.

Olivier de Wasseige (UWE) : « Nous soutenons cette réforme »

Contrairement à d'autres, le « patron des patrons » wallons ne biaise pas et a expliqué clairement aux parlementaires les raisons de son soutien à la réforme du Forem.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

L'administrateur délégué de l'Union des entreprises wallonnes (UWE), Olivier de Wasseige est connu pour ses positions tranchées en matière de chômage. Quelques jours avant son audition au parlement wallon, il s'exprimait encore ouvertement à la RTBF sur son souhait d'un durcissement des sanctions contre les chômeurs : « On entend des tas de personnes qui disent : « Je travaille pour payer des gens qui refusent de travailler et qui restent au chômage. » Par rapport à ça, je pense qu'il faut aller vers un mécanisme de sanctions, sans nécessairement aller jusqu'à l'exclusion. Aujourd'hui les sanctions ne sont pas suffisantes (...) il n'y a pas assez de sanctions à ce niveau, il y a aujourd'hui des professionnels de la formation et du parcours qui ne seront finalement pas sanctionnés. » (1) Lors de son audition, à l'étonnement de certains, M. de Wasseige a tenu, par deux fois, à rappeler aux parlementaires « tout le soutien de l'Union wallonne des entreprises à Madame la ministre – NDLR. Morreale, (PS) – par rapport à cette réforme ». Indiquant toutefois, d'une façon un peu paternaliste que « ce soutien dépendra évidemment de la prise en compte plus ou moins complète de nos demandes. » (2)

Si la copie est floue, l'original est clair

La ministre a évoqué de façon assez floue le fait que le décret allait « objectiver et vérifier les compétences dès l'inscription » et assurer une indispensable « orientation rapide et adéquate du chercheur d'emploi vers le type d'accompagnement et les actions indispensables pour s'assurer que (...) faute d'une orientation pertinente, le chercheur d'emploi ne s'enlise dans une spirale négative ». (3) Ces problèmes devraient, selon la ministre, être résolus par le nouvel accompagnement



Olivier de Wasseige (UWE) :
« Aujourd'hui les sanctions ne sont pas suffisantes. »

PIERRE METIVIER,
PHOTO MISE À DISPOSITION SELON LA LICENCE CREATIVE COMMONS

mis en place par le décret, qui devrait avoir « des effets directs sur la capacité de garantir l'adéquation entre l'offre et la demande d'emploi, et de pourvoir aux emplois vacants, en permettant d'avoir des chercheurs d'emplois qui sont mieux orientés, mieux formés et plus motivés ». (4) L'audition de M. de Wasseige permet de décoder tout ce que le discours ministériel a de nébuleux en la matière. Selon l'UWE « la clé de voûte de la réforme est le bilan de compétences du chercheur d'emploi énoncé à l'article 9 du projet de décret » (5) et l'élément le plus important de la réforme serait la possibilité reconnue au Forem de ne plus s'en remettre aux déclarations et souhaits exprimés par le demandeur d'emploi mais de pouvoir faire « objectiver » ses compétences et vérifier le caractère « valable » et « robuste » de son positionnement métier, et au besoin de pouvoir imposer au demandeur d'emploi de partir de ces nouvelles bases pour fixer le type d'offre d'emploi qu'il recherchera. Le complément de l'import-

tance apportée à cette question étant la dénonciation récurrente par le représentant de l'UWE de l'existence de « 37.000 emplois vacants » dans des « métiers en pénurie » en Wallonie, prenant l'exemple de la situation d'un « célèbre restaurant dans la rue des Guillemins à Liège qui existe depuis des dizaines d'années et qui va fermer deux jours par semaine faute de personnel ». (6) L'idée est limpide : le Forem doit forcer les demandeurs d'emploi à candidater et à accepter des jobs pénibles, précaires et mal payés.

Après avoir défendu le rejet d'un amendement au décret du PTB qui visait à garantir le libre choix d'orientation du demandeur d'emploi, M. Salhi (PS) a prétendu s'appuyer sur l'intervention de la CSC wallonne, en lui faisant dire l'exact contraire de ce qu'elle avait énoncé, pour tenter d'accréditer l'idée que le texte du projet de décret déposé par le gouvernement prévoyait que ce choix « est laissé à la libre appréciation des chercheurs d'emploi » et que « rien ne leur sera jamais imposé » (sic). (7) L'intervention de M. de Wasseige, qui de ce point de vue a le mérite de l'honnêteté, explicite bien que cette possibilité d'orientation contrainte du demandeur d'emploi est un des points clés de la réforme et quel est l'acteur qui le réclame à cor et à cris. En l'occurrence le patronat wallon, représenté par l'UWE. □

(1) RTBF, QR l'actu, 6.09.21.

(2) PW – CRIC n° 33 (2021 – 2022), p. 5.

(3) PW – CRIC n° 213 (2020 – 2021), p. 3.

(4) PW – CRI n° 8 (2021-2022), p. 55 et 56.

(5) PW – CRIC n° 33 (2021 – 2022), p. 1.

(6) ibid, p. 24.

(7) PW – CRI n° 8 (2021-2022), p. 24 ; PW – CRIC n° 43 (2021 – 2022), p. 80.

M-K. Vanbockestael (Forem): « Depuis des mois, nous essayons de convaincre »

L'administratrice générale du Forem a défendu son projet de réforme devant le parlement : novlangue, confiance aveugle dans l'informatisation et aveu d'échec.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

En 2020, l'Union des classes moyennes présentait l'administratrice générale du Forem en ces termes : « Entrée au Forem en 1986 comme formatrice en langues germaniques, la Liégeoise Marie-Kristine Vanbockestael a travaillé à partir de 1999 pour plusieurs ministres socialistes, de Michel Daerden à Jean-Claude Marcourt, comme cheffe de cabinet. En 2011, elle a pris les rênes de l'organisme public wallon de placement et de formation des demandeurs d'emploi. A 62 ans, elle va certainement obtenir un troisième mandat. Malgré son franc-parler, elle n'a guère de détracteurs. ». Force est de constater, à voir son audition et la façon dont elle a été accueillie au parlement wallon, que l'administratrice générale du Forem ose beaucoup et que peu semblent prêts à la confronter directement. « Rock'n'roll », au sens de « situation mouvementée, rocambolesque » c'est la façon dont on pourrait qualifier son intervention devant le parlement.

Novlangue pseudo-managériale

Licenciée en philologie germanique, l'administratrice générale tient déjà par son langage à faire entendre qu'elle ne se situe pas sur le plan du commun. Avec elle, on ne parle pas seulement « d'accompagnement coaching et solutions », mais encore de « faire un storytelling », d'un premier accompagnement « full digital », du « scan des compétences », d'un « autre outil hyper important, l'outil de matching », de « la data qui est devenue un outil hyper important pour faire du business », de données « exploitées via

le machine learning », d'interagir « à distance via une chatbox », de « l'option de se déclarer digital first », d'une mobilisation « dans des projets challenging », de « huit nouveaux jobdays », du personnel que « nous avons screené », des EPN qui sont « ces fameux smart corners », d'être « upgradés en niveau B », des applications mises à disposition « dans tous les stores », de « l'organisation d'un hackathon » ou encore du « coup de boost » qui est une méthode d'accompagnement qui a fait ses preuves ainsi que de la « user experience du Forem ». (1)

Foi aveugle dans l'informatisation à outrance

Ce déluge de novlangue pseudo-managériale a apparemment fait grosse impression sur les députés wallons. Pour achever son travail de conviction, l'administratrice générale du Forem s'est livrée à une grande tirade, avec l'enthousiasme un peu naïf des nouveaux convertis, sur les vertus de l'informatisation à outrance du Forem prévue par sa réforme : « Qu'y a-t-il d'indispensable dans cette réforme ? Si l'on dit qu'il faut accompagner tout le monde plus souvent, il faut plus de moyens. Quels sont les moyens ? Jusqu'il y a quelques années d'ici, c'étaient les moyens humains. Ils sont toujours là. (...) Mais c'est aussi, acceptons-le (...) des moyens technologiques qui permettent de soulager une partie des services rendus aujourd'hui en face à face par exemple. Donc c'est vrai que le digital est une chance pour l'accompagnement des demandeurs d'emploi, aujourd'hui. » (2) Mais en-

core ? Comment ? A quels moyens technologiques fait-elle référence ? La patronne du Forem se plaît à les évoquer au parlement : « Le QPM qui est un questionnement métier désormais automatisé », les « outils de matching » qui se sont affinés et l'acquisition « d'un tout nouvel outil avec un moteur de recherche puissant qui s'appelle Elise, qui fonctionne sur base de référentiels de compétences que l'on appelle ROM V3 Competent » et qui opère notamment « un classement par score de certitude quant à la pertinence des CV trouvés », sans omettre, car « technologiquement, c'est le plus puissant », « l'outil de gestion de parcours » qui est l'interface du conseiller qui va agréger toute une série d'applicatifs disponibles au Forem, et lui « faciliter la vie. » On va,

**« Quels sont les moyens ?
Jusqu'il y a quelques années
d'ici, c'était les moyens
humains »**

indique l'administratrice générale, « y trouver des alerteurs, par exemple si le demandeur d'emploi n'a plus ouvert son espace personnel ou n'a plus mis à jour son CV depuis un certain temps, le conseiller en est informé, il reprend contact avec la personne. Dès que le contact a été pris, l'alerteur disparaît. (...) Après avoir injecté une série de données, c'est l'outil qui va rédiger ou faire une proposition de rédaction de rapport d'entretien. Vous savez qu'à l'issue d'un

⇒ entretien de suivi, un rapport d'entretien doit être élaboré et communiqué au demandeur d'emploi ». Le tout étant couronné par « l'outil d'intelligence artificielle » qui permet aussi de positionner un demandeur d'emploi par rapport à sa proximité ». (3)

Réduire des sujets en objets

Il est revenu à M. Timmermans, président de la Mission régionale pour l'emploi de Charleroi, de mettre en évidence lors de son audition ce qui

ne se mesure pas. De l'estime de soi et de la confiance en soi, cela ne se mesure pas (...) lorsqu'on engage, volontairement ou non – c'est-à-dire avec son accord ou pas – quelqu'un de fragilisé dans un processus d'insertion, si on rate son coup, on ne le verra plus jamais. Son niveau d'estime de soi sera à ce point bas qu'il ne fera plus confiance à l'outil public (...). Et Paul Timmermans de résumer implicitement la transformation du regard posé sur le demandeur d'emploi que la réforme

tous que ce n'est pas évident, que nous devons maîtriser cela, et avec beaucoup de travail de conviction, faire en sorte qu'un conseiller puisse, à certains moments, avoir une posture de reddition de comptes (...) Depuis des mois, nous essayons de convaincre que cette dimension évaluative est compatible avec une dimension d'accompagnement. Finalement, je finis par utiliser une référence, une analogie à la posture du professeur. On est tous d'accord pour dire qu'un prof inculque de la connaissance. Un



« Le conseiller va avoir une double posture à votre égard : du professeur et du parent »

se jouait à travers ces développements informatiques en termes de rapports de pouvoir et de négation par le Forem du statut de personnes et « sujets » des demandeurs d'emploi. Je trouve, a-t-il indiqué, « incroyable qu'on confie [la posture de l'accompagnateur] à un logiciel – fût-il aussi cher et fabriqué par des gens compétents avec trente algorithmes. Comment peut-on imaginer la robustesse d'un métier à partir d'un logiciel qui a scanné un certain nombre de gens ? » Je pense, dit-il, « que c'est un savoir mort. (...) Les compétences relationnelles, cela ne se mesure pas. De l'intelligence émotionnelle, cela

organise et d'appeler à faire machine arrière : « Accompagnons les demandeurs d'emploi en considérant qu'ils sont des sujets, pas des objets » (4)

Vers une posture paternaliste

Après la présentation par le numéro un du Forem de la panoplie des outils technologiques achetés par celui-ci dans le cadre du projet de réforme (c'est le poste qui consomme l'essentiel du budget affecté au projet), vient donc la question : est-ce que tout cela va fonctionner ? L'administratrice générale confesse : « Cela bugge encore. » Que pense le personnel de cette réforme imposée d'en haut et qui détruit son métier et son identité professionnelle ? Le discours de l'administratrice se fait plus noir encore : « J'imagine que vous connaissez des conseillers au Forem, et vous savez

prof développe les compétences, les qualifications lorsqu'il s'agit d'une formation à un métier, c'est quelqu'un qui prépare un citoyen à l'insertion dans la société. C'est aussi quelqu'un qui, à certains moments, doit s'assurer que les compétences, les qualifications sont acquises à travers des devoirs, selon le niveau d'enseignement, des interrogos, des examens, tout cela suivi d'une sanction positive quand tout va bien, négative quand cela ne va pas. Je ne vais pas aller plus loin dans l'analogie par rapport à la remédiation, etc. » (5) Mme Vanbockestael n'hésitera pas, dans une interview donnée à l'Essor, à aller plus avant dans la description de la posture paternaliste que la réforme prévoit de demander aux conseillers du Forem d'adopter vis-à-vis des demandeurs d'emploi, qui devraient apparemment être désormais considérés comme de grands enfants :

« Le conseiller va avoir une double posture à votre égard : c'est la posture du prof, celle aussi du parent quelque part. Le prof, par définition, il va vous faire grandir en savoir, en savoir-faire, en savoir-être. Mais il y a aussi des évaluations, il y a des examens à la fin de l'année. Et si vous ne travaillez pas, vous êtes en échec. » (6)

En guerre contre le personnel du Forem

On s'en doute, ça « ne passe pas » dans le personnel. Mais qu'à cela ne tienne, la direction du Forem est sur le pied de guerre face à son personnel pour imposer sa réforme à toute force. Les accompagnateurs.trices devront l'appliquer ou partir. En effet l'administratrice déléguée poursuit : « Vous avez peut-être des échos qui vous reviennent et l'on sait que le personnel doit être embarqué dans cette réforme. Tout changement fait peur et doit être géré, quelle que soit l'activité d'une entreprise publique ou privée. (...) une équipe multidisciplinaire est sur pied depuis des mois : du personnel venant de la direction RH, des conseillers RH, du personnel venant de la direction de la communication et des agents de terrain, des convaincus, des ambassadeurs de la réforme qui s'organisent autour d'une série d'outils. L'intranet. Toute l'information est sur l'intranet. On a même désormais des vidéos qui disent : « J'ai entendu dire que... », qui cassent toutes les rumeurs qui circulent. Nous avons aussi un baromètre du changement. Tous les trois mois, nous mesurons si le personnel avance vers la conviction et l'adhésion. (...) » (7)

A noter que la CGSP-Forem avait d'emblée, dès décembre 2019, remis un avis négatif sur le projet de réforme. (8) L'administratrice générale du Forem avait décidé de n'en tenir aucun compte et de passer en force. C'est apparemment son mode de gestion des relations sociales internes au Forem, cherchant à chaque concertation obligatoire interne à obtenir par des voies diverses le soutien d'au moins l'une des organisations représentatives des travailleurs, pas toujours la même, afin de pouvoir ne tenir aucun compte des avis reçus. A la lumière de ces éléments, la vision qu'elle a esquissée de la concertation sociale devant le parlement apparaît d'un parfait cynisme : « c'est négocié avec les organisations syndicales ; cela

doit absolument être nos alliés, ces organisations syndicales qui jouent les courroies de transmission. ». (9)

L'art de ne pas répondre

Pour défendre son projet de réforme, l'administratrice générale du Forem n'aura pas davantage hésité à piétiner la vérité devant le parlement qu'elle n'hésite à le faire en interne avec son personnel. Après que le député Antoine Hermant (PTB) l'eut interpellée par rapport au risque d'augmentation des sanctions suite à la réforme et qu'elle a été invitée par celui-ci à donner son avis par rapport à l'opportunité d'introduire dans le décret une définition de « l'emploi de qualité » afin de permettre au Forem de s'y référer, Mme Vanboeckstal a voulu éviter de lui répondre franchement qu'elle ne souhaitait pas que la qua-

« Ces organisations syndicales qui jouent les courroies de transmission »

lité d'un emploi soit définie (et que le Forem devait continuer à promouvoir de la même façon les emplois d'une semaine et les emplois à durée indéterminée). Elle a donc, avec le culot qui lui est propre, préféré faire semblant de ne pas savoir ce qu'était un emploi de qualité (qui pourrait être défini à partir de critères de rémunération, de temps de travail, pénibilité, de type de contrat, etc.) en indiquant que cette question est déjà réglée par la réglementation fédérale qui définit la notion « d'emploi convenable » (qui n'a dans les faits rien à voir avec la question de la qualité du travail lui-même, mais renvoie à la distance par rapport au domicile du demandeur d'emploi, au lien par rapport à son niveau d'études, etc.). Idem, interpellée concernant les sanctions, l'administratrice a prétendu qu'il était faux de prétendre que le Forem sanctionnait plus que le VDAB (alors qu'en 2019 le Forem a sanctionné 80 fois plus que le VDAB au titre du contrôle de la disponibilité active). Le tour de passe-passe consistant à mettre sur le même pied et à baptiser « sanctions » de simples envois « de pré-avertissements » par le VDAB, et de mettre

ceux-ci sur le même plan que des suspensions de paiement d'allocations. Mme Vanboeckstal concluant, après avoir elle-même introduit la confusion, que « comme on dit souvent, on peut interpréter les chiffres ». (10) Nous voilà prévenus et avertis sur l'honnêteté avec laquelle, demain, celle-ci interprétera l'évolution des sanctions délivrées par le Forem avant et après la réforme, dont la ministre a signalé qu'elle avait « la conviction » que celles-ci diminueraient.

Accablant pour la personne

In fine, dans une récente interview à *L'Essor*, l'administratrice générale avait concédé : « L'arrêté chômage de 1991 parle de "demandeur d'emploi". En 2004, petit tremblement de terre, on passe à l'Etat social actif et le niveau fédéral instaure le contrôle de la disponibilité active. Avec le terme "chercheur d'emploi", on est dans l'état social actif, on dit à la personne "vous devez chercher et ainsi prouver que vous êtes actif". "Demandeur d'emploi", c'est différent. C'est une terminologie neutre, plus administrative, avec son pendant : l'offre du marché de l'emploi. Je plaide donc pour que l'on dise "demandeur d'emploi", parce que "chercheur d'emploi" est accablant pour la personne. » (11) La responsable du Forem s'est toutefois bien gardée de refaire cette remarque devant le parlement, c'est donc bien un décret « relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi », utilisant dans son titre même cette dénomination « accablante pour la personne » qui a été voté, ce 10 novembre par les députés de majorité wallonne PS-MR-Ecolo. □

(1) PW – CRIC n° 33 (2021 – 2022), p. 8 à 35.

(2) *ibid.*, p. 31.

(3) *ibid.*, p. 9 à 10.

(4) PW – CRIC n° 20 (2021 – 2022), p. 14 à 15.

(5) CRIC n° 33, *ibid.*, p. 12.

(6) *L'Essor* n°97, p. 20.

(7) *ibid.*, p. 13.

(8) Yves Martens et Arnaud Lismond-Mertes, « Vers une explosion sociale prévisible », *Ensemble !* n°103, octobre 2020, p. 18.

(9) CRIC n° 33, *ibid.*, p. 33.

(10) *ibid.*, p. 32.

(11) *L'Essor* n°97, p. 20.

« Il ne faut pas adopter ce décret »

Le Collectif solidarité contre l'exclusion a été auditionné par le parlement wallon dans le cadre de la discussion sur le projet de réforme du Forem. Notre demande : « Rejetez ce néfaste projet. » Texto.

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE)

Le Collectif solidarité contre l'exclusion asbl a été l'une des dix organisations et associations à être retenue pour être auditionnée par la commission Emploi du parlement wallon dans le cadre de la discussion du projet de « décret relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi » (*lire p. 67*). Ce fut chose faite le 21 septembre 2021.

Nous avons appelé les parlementaires à rejeter le projet de décret, en concluant que son adoption ferait du Forem : « *une énorme usine à gaz bureaucratique qui ne produira pas d'emploi, mais bien une perte de sens de son action, une infantilisation et une humiliation d'une large partie des demandeurs d'emploi ainsi que, in fine, une explosion des sanctions* ». Nous avons dit plus nettement

ce que d'autres intervenants auditionnés avait déjà souvent, plus diplomatiquement, exprimé *mezza voce* et sans aller jusqu'à un appel explicite au rejet du projet. Notre prise de parole a donc manifestement été pénible à entendre sur les bancs de la majorité, qui aurait manifestement souhaité que nous taisions ce qu'elle ne voulait pas entendre, afin de pouvoir revendiquer publiquement un soutien global de toutes les parties concernées au projet de réforme. Le coup a manqué. Si la majorité (PS-MR-ECOLO) a pu adopter le projet de décret sans modification, elle n'a pas pu prétendre l'avoir fait avec notre soutien explicite ou tacite. Les parlementaires de l'opposition, tant au cdH qu'au PTB, ont *in fine* tiré la même conclusion que nous, et voté contre le projet de décret.

Extrait du compte rendu de notre intervention (texto) (1)

Arnaud Lismond-Mertes (CSCE) : J'ai noté que je devais me présenter, vous remercier et m'excuser. Notre petite association, qui a été créée il y a vingt-cinq ans, rassemble un front progressiste pluraliste autour d'un objectif de lutte contre l'exclusion. Nous sommes reconnus en éducation permanente pour notre travail d'analyse et d'étude. La dé-

d'emploi, que nous avons d'emblée dénoncée comme étant une chasse aux chômeurs. (...) Je vous remercie pour ces auditions et cette invitation du parlement (...). Après ces remerciements viennent mes excuses, car ma présentation sera peut-être jugée caricaturale, abrupte ou clivante, mais j'essaierai qu'elle soit claire et qu'elle contribue au débat. Je partage de nombreuses positions des organisations syndicales qui ont été exprimées devant cette commission, mais j'avoue que, après leurs interventions, je n'ai pas très bien compris si elles étaient pour ou contre le projet de réforme et quels types d'amendements elles demandaient d'adopter. Pour ma part, je vais essayer d'être clair sur ce sujet. Dans un premier temps, je vais vous expliquer pourquoi, selon nous, il serait souhaitable de voter contre ce projet de réforme dans son ensemble – ce qui aura peut-être peu d'écho sur les bancs de la majorité – et, dans un second

temps, formuler une série de propositions d'amendements qui seraient susceptibles de limiter la casse sociale ou, pour le formuler plus positivement, « d'améliorer le projet ».

Inscrire pleinement le Forem dans le paradigme de l'Etat social actif

Pourquoi pensons-nous qu'il faut voter contre ce projet ? Oui, il faut réformer le Forem et l'accompagnement des demandeurs d'emploi, mais, non, il ne faut pas adopter ce projet de décret, car il constitue une nouvelle forme de chasse aux chômeurs qui s'ajoutera aux précédentes. C'est un projet qui a été mal conçu, qui vise à inscrire pleinement le Forem dans le paradigme de l'État social actif, qui va placer les demandeurs d'emploi dans une situation de subordination quasi totale par rapport au Forem, qui va mettre en place un système de maltraitance administrative de ceux-ci, qui va générer une explosion du

Mettre en place un système de maltraitance administrative des chômeurs

fense du droit au chômage est l'un de nos axes d'action, en particulier depuis 2004, date de l'introduction par le gouvernement Verhofstadt – Onkelinx - Vandebroucke de l'activation du contrôle de recherche



nombre de sanctions et d'exclusions au titre du contrôle de la disponibilité passive et qui, *in fine*, prépare sans doute une catastrophique régionalisation des allocations de chômage de longue durée.

Ni « coaching » ni « solutions »

Le titre du décret indique que celui-ci est « relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions », mais, le projet de décret n'explique pas en quoi l'accompagnement proposé serait plus « coaching » que l'accompagnement qui existe aujourd'hui. Il n'explique pas non plus quelles sont les « solutions » nouvelles qu'il va proposer aux demandeurs d'emploi et qui n'existeraient pas aujourd'hui. A moins de croire que le développement hypertrophié de l'informatisation du Forem et la multiplication des accompagnements soient une solution en soi. Le décret ne prévoit pas, par exemple, un seul euro pour une place de formation supplémen-

taire qui permettrait aux chômeurs de développer leurs compétences. Il ne prévoit pas d'interventions financières pour, par exemple, permettre aux chômeurs de se déplacer pour se rendre à une formation, alors que l'on sait que c'est un problème. L'ensemble des moyens financiers sont, pour l'essentiel, concentrés sur l'informatisation du Forem. Le titre du décret « relatif à l'accompagnement orienté coaching et solutions des chercheurs d'emploi » ne nous éclaire donc pas sur sa nature. C'est un décret qui dit des choses qu'il ne fera pas mais organise des choses qu'il n'annonce pas. Selon nous, le décret va organiser une extension du paradigme de l'État social actif sur 100 % de l'activité d'accompagnement du Forem. Que voulons-nous dire par là ?

Une confusion entre l'aide et le contrôle

Premièrement, le décret va mettre fin à la distinction entre la mission

d'aide à la recherche d'emploi et celle du contrôle de la disponibilité active. En 2004, le Gouvernement fédéral a décidé d'introduire une nouvelle condition pour bénéficier de l'allocation de chômage : apporter régulièrement la preuve de ses efforts de recherche d'emploi – qui doivent être pertinents, intenses et continus. Cela a donné lieu à des centaines de milliers de sanctions. En 2011, la sixième

Le décret donnerait au Forem le pouvoir de décider en dernier ressort

réforme de l'État a confié cette mission de contrôle de la disponibilité active, exercée jusque-là par l'ONem, aux organismes régionaux de placement. Lorsque le Forem a repris cette mission en 2016, il fut décidé de maintenir la séparation entre le métier de base du Forem, c'est-à-dire l'aide apportée aux demandeurs d'emploi pour trouver un travail, et

⇒ la nouvelle mission de contrôle de la disponibilité active des demandeurs d'emploi. La première mission étant prise en charge par des conseillers en charge de l'accompagnement, la seconde, par des évaluateurs en charge du contrôle travaillant dans un service séparé.

Ce que fait la réforme, c'est confier une large part de la mission de contrôle de la disponibilité active aux conseillers en charge de l'accompagnement, donc de supprimer ce cloisonnement entre la mission de contrôle et la mission d'aide. Cela signifie que le conseiller en charge de l'aide sera également celui qui sera en charge de contractualiser les efforts de recherche d'emploi, de prescrire des actions à réaliser et d'en vérifier l'application, sous peine d'un renvoi vers le service contrôle. Or, l'aide et le contrôle, ce n'est pas la même chose. La première est une relation de bien-

veillance qui prend place entre les personnes qui se situent sur un plan d'égalité ; la seconde est une relation de jugement qui suppose une relation de pouvoir entre des personnes inégales. Ce sont des conceptions de l'accompagnement très différentes et passer de l'une à l'autre traduit un véritable changement de paradigme qui transpose, dans le registre du placement, le passage d'une conception assurantielle de l'assurance chômage à une vision sociale-active de celle-ci selon laquelle l'octroi des allocations est la contrepartie d'une activité particulière du chômeur qui doit sans cesse être contrôlée. (...)

Une subordination quasi totale

Deuxièmement, le projet de décret organise également une subordination quasi totale du demandeur d'emploi vis-à-vis du Forem. Un aspect en est cette levée de cloisonnement.

Mais cette subordination se décline dans toute l'organisation de la relation entre le Forem et le demandeur d'emploi prévue par le décret. Selon celui-ci, le Forem ne sera plus dans la position d'un organisme qui apporte une aide à un demandeur d'emploi en ayant pour point de départ le jugement de celui-ci sur ses propres compétences, les métiers qu'il souhaite exercer, les emplois qu'il souhaite rechercher, la façon dont il souhaite mener sa recherche d'emploi, les formations qu'il souhaite poursuivre et les démarches qu'il souhaite entreprendre...

A tous les niveaux, le projet de décret donnerait au Forem le pouvoir de décider là-dessus en dernier ressort. Certes, le demandeur d'emploi pourra donner son avis, mais le pouvoir de décision reviendra au Forem. Que ce soit quant au fait de faire « objectiver » les compétences du demandeur d'emploi, de fixer à un certain moment le type d'emploi qu'il devra rechercher, la façon dont il devra les rechercher, les formations qu'il devra suivre. Tout cela avec des possibilités



de recours qui sont inexistantes (ou très difficilement praticables dans le dispositif qui est prévu) et également sans plus la possibilité d'être accompagné par un représentant de son syndicat au moment où il y aura une contractualisation des efforts de recherche d'emploi. Les organisations syndicales l'ont rappelé de façon unanime : actuellement, lorsque le contrat est convenu entre la personne qui contrôle le chômeur en matière de disponibilité active et le demandeur d'emploi, il y a une défense syndicale qui est possible. Dans le dispositif qui est prévu, cette défense syndicale ne sera possible qu'une fois que leur contrat aura été conclu, dans un second temps, quand le dossier sera transmis au service de contrôle. Cette subordination du chômeur par rapport au Forem, qui se fait à tous les niveaux, est un point marquant du décret. A chaque moment, le Forem est reconnu comme étant une institution qui sait mieux que le demandeur d'emploi ce qui est bon pour lui. En bonne logique, à partir du moment où elle sait mieux ce qui est bon pour lui, elle a aussi le pouvoir de le lui imposer, au besoin.

Informatisation et déshumanisation

Troisièmement, cette subordination quasi totale des demandeurs d'emploi passe par une informatisation et une digitalisation à outrance. Je crois que cela a déjà été évoqué à peu près par toutes les personnes qui ont été invitées à cette tribune. Ce que fait le décret, c'est notamment : mettre fin à la séparation entre l'aide et le contrôle, donner plus de pouvoir au Forem à tous les niveaux de sa relation aux demandeurs d'emploi et, enfin, permettre au Forem de développer une énorme base de données sur les demandeurs d'emploi. Cette base de données va suivre le demandeur d'emploi depuis sa première inscription au Forem jusqu'à, à peu près, sa pension et va intégrer dans un dossier unique l'ensemble des informations qui seront collectées par le Forem, que ce soit à travers les accompagnements du demandeur d'emploi, les consultations des bases de données d'autorités officielles, celles issues des partenaires du Forem, ainsi que des informations qui viendront des entreprises. Le Forem va donc devenir le gestionnaire d'une énorme base de données. C'est ce qui va permettre au Forem aussi de prétendre

« mieux savoir » que le demandeur d'emploi « ce qui est bon pour lui ».

On l'a vu, il y avait dans la première version du décret, des formulations qui étaient particulièrement éloquentes sur le fait de vouloir absolument privilégier la digitalisation dans les relations avec le demandeur d'emploi. Elles ont été un peu atténuées, mais elles sont encore là. On peut y revenir. Cette volonté d'informatiser et de digitaliser à outrance l'accompagnement aura une conséquence : la déshumanisation de la relation entre le Forem et ses usagers.

100 % (mal) accompagnés

Quatrième volet important de la réforme : elle prévoit d'accompagner 100 % des demandeurs d'emploi et que l'accompagnement sera d'autant plus intensif que le demandeur d'emploi sera plus éloigné de l'emploi. Actuellement, l'accompagnement est limité à des groupes de demandeurs d'emploi spécifiques et pour une durée limitée dans le temps – un an, deux ans. Selon nos calculs propres, le Forem accompagne actuellement 38 % des demandeurs d'emploi et le projet prévoit de passer à un accompagnement de 100 % des demandeurs d'emploi.

Cette extension de l'accompagnement peut paraître comme une idée généreuse. C'est néanmoins, selon nous, trompeur. En effet, cela part de la présupposition que plus vous accompagnez les demandeurs d'emploi, plus vous augmentez leurs chances de retrouver un emploi et plus vous augmentez le nombre d'emplois occupés. Oui, l'accompagnement peut aider les demandeurs d'emploi dans une certaine mesure, mais il est illusoire d'en attendre trop, sauf à adhérer à l'idée que les emplois sont déjà là, qu'il suffit que les demandeurs d'emploi soient suffisamment activés pour être mis à l'emploi. C'est, selon nous, une idée qui ne correspond pas aux faits.

Lorsque vous avez des demandeurs d'emploi qui sont peu qualifiés, âgés, qui n'ont plus été au travail depuis un certain temps, qui ont peu de moyens de transport, ce n'est pas en multipliant les accompagnements, les plans d'action, les évaluations de plans d'action que ces personnes pourront retrouver une place sur le marché de l'emploi. Ce qu'il faut, c'est qu'il y ait des offres d'emploi

adaptées et en nombre suffisant ou que ces personnes puissent accéder à une formation pertinente.

Plus de sanctions au titre du contrôle de la disponibilité passive

L'accompagnement pour l'accompagnement ne mènera à rien, sauf à une humiliation des personnes accompagnées et à des sanctions. En effet, le taux d'absentéisme est élevé, et les absences injustifiées aux rendez-vous fixés par un conseiller chargé de l'accompagnement donnent lieu de lourdes sanctions au nom du contrôle de la disponibilité passive des demandeurs d'emploi. 1.510 sanctions à ce titre ont été infligées par le Forem en 2019. Ce sont des sanctions entre quatre et 52 semaines, en général treize semaines. Imaginez treize semaines sans allocation de chômage parce que vous avez loupé un rendez-vous au Forem, c'est extrêmement lourd.

Je crois que l'Union wallonne des entreprises était invitée ici à la première réunion, et je ne l'ai pas vue en vidéo-conférence en tous les cas. Je ne sais pas si la personne qui n'était pas là

L'accompagnement pour l'accompagnement ne mènera à rien

à son rendez-vous va avoir trois mois de suspension de salaire parce qu'elle n'était pas là. Je le dis peut-être sous forme de boutade, mais ce sont des sanctions extrêmement lourdes. 1.500 personnes sanctionnées qui sont renvoyées soit vers le CPAS, soit vers la solidarité familiale pendant trois mois, c'est quelque chose qui mérite une certaine attention. Si on passe d'un accompagnement appliqué à 38 % des demandeurs d'emploi, susceptible de donner lieu à ce type de sanction pour absence à un rendez-vous à un accompagnement beaucoup plus large, on va étendre le nombre de personnes soumises à sanctions. Il est donc à craindre que ce nombre de sanctions augmente, d'une part du fait de l'augmentation des convocations, d'autre part du fait que l'intensification de l'accompagnement risque de lui faire perdre son sens et de diminuer le taux de

⇒ présence des demandeurs d'emploi. La ministre n'a, à ce stade, donné aucun chiffre précis sur l'accroissement du volume prévu des accompagnements, ni sur le personnel nécessaire pour y faire face. On a entendu les préoccupations des organisations syndicales en la matière. Elle a mentionné le fait qu'il y a un renfort de cent ETP venus du service contrôle, mais elle ne montre pas en quoi ce sera suffisant pour permettre le maintien de la qualité des accompagnements. Nous ne pouvons donc qu'être inquiets à cet égard. Notre crainte est que ce sera la qualité de l'accompagnement des demandeurs d'emploi qui sera la variable d'ajustement du système, que le manque de moyens humains pour atteindre des objectifs déraisonnables qui sont fixés conduira à une digitalisation déshumanisante et dangereuse pour les demandeurs d'emploi, en particulier pour les plus fragiles. A ce niveau-là, ce qui nous inquiète, c'est que jusqu'à présent, si on a vu qu'il y avait un début de conscientisation

trompe pas trop dans l'évaluation des mesures successives qui ont touché les demandeurs d'emploi, qui en général ont toujours été présentées comme positives pour ceux-ci et qui, dans les faits, ne l'ont pas été. Notre cœur saigne depuis dix-sept ans. Cela fait dix-sept ans que l'on entend les souffrances des demandeurs d'emploi. Nous avons, par ailleurs, toute une série de propositions, d'amendements, dont certains sont très légers et « raisonnables », mais qui pourraient être positifs pour les demandeurs d'emploi. Je suis prêt à en discuter, mais ce sera en réponse aux questions, puisque mon temps imparti est à peu près épuisé. Je vous remercie pour votre patience. (...)

Réponse aux questions :

J'ai noté que Mme Greoli et d'autres demandaient « Que peut-on faire pour améliorer le décret ? » Comme je l'ai dit, le premier volet consiste à éviter l'explosion des sanctions en matière de disponibilité passive. On va augmenter de manière importante les convocations qui sont susceptibles de donner lieu à ces sanctions, qui sont extrêmement lourdes, treize semaines de suspension de chômage, c'est-à-dire le renvoi vers le CPAS, vers la solidarité familiale.

Pour l'éviter, il est possible de mettre un tas de choses en place, parfois toutes simples. Par exemple, au moment où l'on convoque les demandeurs d'emploi pour un accompagnement, on pourrait prévoir que le Forem essaie de contacter ces personnes – par exemple, par téléphone, par mail ou encore lors du rendez-vous précédent – pour fixer la date et l'heure de rendez-vous de façon concertée, pas juste en envoyant un courrier indiquant « tel jour, telle heure, vous êtes prié d'être là ». Quand j'ai un rendez-vous à l'hôpital, avec un dentiste, un médecin, je fixe mon rendez-vous avec lui. Si le Forem est là pour m'aider – je ne suis pas convoqué en justice – je trouve que je devrais aussi pouvoir participer à la fixation de cette date. Cela aiderait à ce qu'il y ait un taux de présence plus important et, par conséquent, à diminuer ces sanctions qui sont nombreuses et démesurées. Ce sont des choses qui seraient déjà faites actuellement dans certaines régionales du Forem, mais pas dans d'autres. Il y a donc des pratiques locales différentes. Il paraît que cela

permet d'enregistrer de meilleurs résultats lorsque cela est mis en place. Cependant, il semble qu'il n'y ait pas de souhait de le généraliser parce que certains diront que c'est beaucoup de travail administratif de prendre son téléphone et de dire à la personne que l'on peut discuter du moment du rendez-vous qui l'arrange parce que certaines personnes ont des contraintes, comme le fait d'amener les enfants à l'école ou ce genre de choses. Donc, oui, cela représente peut-être un peu de travail administratif, mais finalement est-ce tellement plus de travail administratif que de reconvoquer des personnes qui ne sont pas venues, d'enclencher des procédures de sanction vis-à-vis de ces personnes, d'envoyer des recommandés, etc. ? Si l'on veut éviter ces exclusions, cela pourrait avoir un impact. Ce n'est pas une mesure « révolutionnaire » de demander que l'on généralise des choses qui se font déjà localement. Si ce n'est pas imposé par le décret, cela ne se fera pas naturellement puisque certaines régionales du Forem le font et d'autres pas. Apparemment, il n'y a pas de consensus pour le généraliser aujourd'hui.

Il y a plein d'autres actions qui peuvent être faites pour diminuer ces sanctions en matière de disponibilité passive. Je ne vais pas les détailler parce que je l'ai fait en partie dans les articles qui ont été transmis à tous. (...). Concernant le niveau de la sanction, le Fédéral prévoit que ces sanctions sont entre 4 et 52 semaines. On me dit que, en général, ces sanctions sont plutôt de 13 semaines au Forem. Le niveau de ces sanctions est pour le moment laissé à l'appréciation du Forem dans le cadre tracé par le fédéral. Le parlement pourrait mettre ce niveau de sanction sur le bas du curseur, tout en respectant la législation fédérale. Perdre ses allocations de chômage pendant 4 semaines est moins grave que de les perdre pendant 13 semaines. Bref, il y a différentes possibilités à ce niveau. Le premier volet au niveau de l'amélioration possible du décret possible, c'est donc de travailler sur des mécanismes qui diminuent les sanctions. Pour le moment, ce travail n'est pas entamé.

Respecter le libre choix du demandeur d'emploi

Le deuxième registre d'améliorations possibles, c'est de garantir le respect du libre choix du demandeur d'em-

Fixer les rendez-vous de commun accord pour diminuer les absences et les sanctions

par rapport aux dangers de la digitalisation, par contre, par rapport à l'explosion des sanctions en matière de disponibilité passive, je n'ai pas encore vu une prise en compte de ces dangers.

Si vous conjuguez les caractéristiques susmentionnées de la réforme (confusion de l'aide et du contrôle, subordination quasi totale du demandeur d'emploi au Forem, informatisation et digitalisation à outrance, accompagnement de 100 % des demandeurs d'emploi) : vous arrivez au résultat suivant : une énorme usine à gaz bureaucratique qui ne produira pas d'emploi, mais bien une perte de sens de l'action du Forem, une infantilisation, une humiliation d'une large partie des demandeurs d'emploi et, *in fine*, une explosion des sanctions.

Je sais que j'ai l'air un peu d'un oiseau de mauvais augure en disant cela, mais cela fait dix-sept ans en fait, depuis 2004, que l'on ne se

ploi, que l'on a déjà évoqué sur la question du positionnement métier. Si c'est le souhait de permettre réellement au demandeur d'emploi de choisir son positionnement métier, reconnaissons-le lui de façon claire dans le texte du décret. C'est également le cas concernant les plans d'action. Le CESEW a, dans l'avis sur le projet de décret qu'il a approuvé à l'unanimité, demandé que le demandeur d'emploi puisse avoir un droit de « veto » sur les actions qui figurent dans son plan d'action. Force est de constater que le gouvernement a retenu l'avis favorable du CESEW, mais que la partie de cet avis unanime qui porte sur cette demande n'a pas été suivie dans la version du projet de décret qui a été adoptée en deuxième lecture. Ceux qui ont émis un avis favorable sur le projet de décret en croyant que cette demande serait prise en compte se sont trompés. (...) On ne demande pas que le demandeur d'emploi puisse dire qu'il ne veut faire aucune action dans son plan d'action. Ce n'est pas cela notre demande. Notre demande, c'est qu'il y ait un respect de la liberté du demandeur d'emploi sur le choix de la façon dont il est disponible sur le marché du travail.

En matière de formation, on pourrait prévoir que, si le demandeur d'emploi est absent de manière répétée à des formations et que cela risque de donner lieu à une sanction, il y ait une concertation avec ce demandeur d'emploi pour lui demander si cette formation lui convient et lui permettre de l'arrêter sans nécessairement être sanctionné. Bref, il y a différents amendements possible si l'on souhaite réduire le nombre de sanctions.

Présentiel et phygital ?

On a déjà pas mal parlé du présentiel et du digital. Pour ne pas être trop long, j'ai une question à ce niveau : lors de sa présentation du décret devant le parlement, la ministre a indiqué que « l'accompagnement présentiel pourrait aussi être digital ». Elle avait déjà préalablement déclaré que « l'accompagnement présentiel peut aussi être phygital ». Il faudrait avoir les idées claires en la matière. Dans le présent décret, il est prévu un droit à l'accompagnement présentiel. Cela doit être un droit à un vrai accompagnement physiquement accompagné dans un bureau du Forem par quelqu'un que

l'on a en face de soi. Ça ne peut être le droit à avoir juste une présence humaine au bout du téléphone ou une présence humaine en ligne via un ordinateur. Une clarification devrait être apportée, car on sait que derrière cela il y a la volonté du Forem d'avoir une certaine confusion en la matière.

Egalité des chances, discriminations, connais pas ?

En matière de gestion des données, il y aurait aussi beaucoup de choses à faire. J'en viens à un dernier volet. Il y a des choses qui n'ont pas été abordées dans le décret et sur lesquelles il y aurait moyen de faire des avancées, notamment concernant les personnes handicapées. Je suis étonné que le décret ne prévoit rien sur le droit à un accompagnement adapté par rapport aux personnes qui ont un handicap. On ne profite pas de cette réforme pour donner une mission explicite à ce niveau-là au Forem. Il y a des souffrances, il y a des problèmes à ce niveau-là, mais pour le moment, il n'y a pas de mission à ma connaissance légalement reconnue dans le cadre d'un dispositif sur ce sujet. Que le parlement donne une mission en la matière, qu'il y ait au Forem quelqu'un qui ait en charge cette problématique, qu'il puisse y avoir un contrôle pour savoir ce qui est fait, etc. Ce serait l'occasion de tirer quelque chose de positif de ce dispositif.

Il en va de même en matière d'intégration de la lutte contre les stéréotypes de genres, notamment dans le placement et dans l'accompagnement. On sait que, bien souvent, des femmes rentrantes peuvent vite être renvoyées, parce qu'elles sont femmes, vers les titres-services ou ce genre de choses. Je suis étonné qu'il n'y ait pas un article dans le décret qui aborde les discriminations liées au genre. Il en va de même sur les questions des discriminations à l'emploi qui sont également importantes. Il y a là des choses positives qui pourraient être ajoutées (...)

Une étape en vue d'une régionalisation et d'une limitation dans le temps des allocations

J'en arrive à deux derniers points. Concernant la régionalisation, j'ai signalé que cela pourrait préparer une régionalisation des allocations

de chômage. Pour faire court, le FMI, l'OCDE, l'Union européenne demandent à la Belgique une chose concernant son marché du travail, outre la suppression de l'indexation des salaires, c'est que l'on mette fin à l'octroi des allocations de chômage à durée indéterminée. Une pression qui est également forte en ce sens du côté de la N-VA et de l'Open VLD en Flandre. Il y a une demande de la droite néerlandophone qui est claire : régionaliser les allocations de chô-

Le décret ne prévoit rien sur le droit à un accompagnement adapté des personnes qui ont un handicap

mage de longue durée, au minimum. On ne peut pas faire semblant que tout le monde s'entend bien ou que cela n'existe pas. Mais on a vu, par exemple, qu'en avril 2020 M. Bayonet – qui, maintenant, je crois, a accédé à d'importantes fonctions – a sorti une note sur ce sujet intitulée « Scénarios de défédéralisation portant sur les chômeurs complets indemnisés et les chômeurs à temps partiel volontaires ». Le fait que cela se discute est clair. S'il y a une future grande réforme de l'État avec des avancées en matière de régionalisation, c'est un débat qui sera mis sur la table. Nous craignons que, à travers cette réforme du Forem, l'on prépare cette régionalisation. Si l'on régionalise, il va être politiquement très difficile, du côté francophone, de couper tout simplement les allocations de chômage après deux ans, comme ils veulent le faire du côté flamand. Mais cela coûterait très cher si cette « charge » était renvoyée à la Wallonie, et qu'alors il faudrait pouvoir se « débarrasser » rapidement de ces demandeurs d'emploi. A ce niveau-là, vu tout ce que l'on a dit sur cette réforme du Forem, celle-ci transformera le Forem en une machine qui permettra de produire ces exclusions d'une façon extrêmement facile et extrêmement « douce ». J'en reste là. □

(†) PW – CRIC n° 20 – (2021 – 2022) p. 3 et suiv.

« Le choix du chômage », dans les coulisses de la violence économique

Les éditions Futuropolis publient un livre important, relatant des années d'enquête auprès des acteurs de l'économie néolibérale des dernières décennies, ces années durant lesquelles le chômage de masse s'est imposé. Nullement fatalité, celui-ci est le résultat de politiques délibérées... Plongée, en bande dessinée, dans la violence économique.

Gérald Hanotiaux (CSCE)

Lorsqu'un ouvrage rejoint pleinement nos préoccupations, nous avons l'envie de le présenter et d'en suggérer sa découverte à nos lecteurs. Nous nous penchons aujourd'hui sur une bande dessinée documentaire intitulée *Le choix du chômage*, parue aux éditions Futuropolis. Écrite par Benoît Collombat et mise en images par Damien Cuvillier, son sous-titre *De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique*, nous plante le décor : les choix économiques des gouvernements occidentaux des dernières décennies sont marqués par un radical « tournant néolibéral ».

Dans ce contexte, contrairement aux discours officiels scandés par tant de responsables politiques depuis bientôt un demi-siècle, les politiques des États ne visent pas l'atteinte du plein emploi ni la lutte contre le chômage... Au contraire, ce dernier est un élément fondamental de la stratégie néolibérale. Par une longue enquête minutieuse, les deux auteurs de ce livre vont démontrer les choix politiques précis opérés en France durant cette période, souvent à contre-courant des discours officiels. Les presque trois cents pages de l'ouvrage nous permettent de rencontrer des interlocuteurs de premier choix : anciens ministres, chefs de cabinets ministériels, conseillers politiques et économiques, respon-

sables d'institutions européennes, banquiers, économistes, sociologues,... pour un dialogue sans tabou sur les choix réels du passé, dont les conséquences sont cependant pleinement d'actualité.

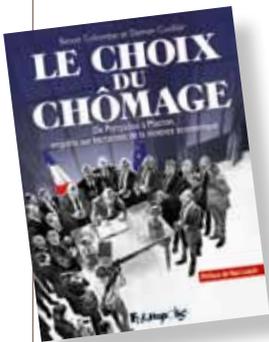
Si les politiques décrites dans le livre sont liées à la France, les constats et processus à l'œuvre éclairent toute la politique économique européenne de ces années-là, dont celle de la Belgique. Nous y voyageons également aux États-Unis, pour une description du travail d'influence des penseurs du néolibéralisme, mais aussi en Grande-Bretagne, dont la violence sociale des années Thatcher (Première ministre de 1979 à 1990) fera tache d'huile sur le continent européen durant les années quatre-vingt.

Le socialisme ou la mort ?

Tel est le titre de la préface fort opportunément demandée au cinéaste britannique Ken Loach. (1) Connu pour ses films aux préoccupations sociales marquées, son socialisme évoque bien entendu une véritable politique de répartition des richesses, et non les partis portant ce nom... « *Que nous apprend le projet politique qu'on appelle néolibéralisme ? Puisant ses racines idéologiques dans La route de la servitude de Friedrich Hayek et les développant au sein de l'École de Chicago, le néolibéralisme a atteint l'Europe à la suite des luttes ouvrières des années septante. Le cadre a été fixé par les repré-*

sentants politiques du grand capital. En Grande-Bretagne, ce fut le gouvernement de Margaret Thatcher. » Pour assurer la réussite du capitalisme et accroître les profits, l'effort doit porter sur l'exploitation de la classe ouvrière. Thatcher mènera cette politique sur trois fronts, « *retirer les subventions de l'État aux industries défaillantes et permettre une augmentation massive du chômage, promulguer des lois afin de restreindre la capacité des syndicats à résister, et provoquer des grèves que le gouvernement savait pouvoir briser* ».

Tout s'est passé comme prévu, nous dit Ken Loach : les industries font faillite, les usines ferment et le chômage augmente rapidement, dans un contexte où « *la plupart des dirigeants syndicaux, des sociaux-démocrates de droite, ont choisi de ne pas mobiliser les militants alors que beaucoup étaient prêts à se battre* ». Aujourd'hui, au moment où les entreprises ferment dans une indifférence quasiment générale, ces propos ne sont pas propices à nous dépayser, en Belgique comme partout ailleurs en Europe. Dans la Grande-Bretagne de Thatcher, avec de nombreuses personnes sans emploi, il devient de plus en plus compliqué de se battre pour des salaires décentes et une amélioration des conditions de travail. Tel que l'écrit le cinéaste : « *Si vous ne voulez pas travailler dans ces conditions, dix autres personnes sont prêtes à prendre votre*



place » devient la phrase-clé du climat social. Elle le reste aujourd'hui. Avec de nombreuses mesures politiques anti-sociales, ce climat aura notamment pour but, dans l'imaginaire collectif, de rendre les pauvres responsables de leur situation, tout en gommant la visibilité des politiques à l'origine de celle-ci. Monter les gens les uns contre les autres et créer une concurrence entre personnes aux intérêts communs, voilà la recette bien connue des politiques néolibérales contemporaines.

Les milieux économiques prennent le pouvoir

L'approche du néolibéralisme adoptée dans la préface résume parfaitement le fil rouge de toute l'enquête de Benoît Collombat et Damien Cuvillier : démontrer le basculement lors duquel nous passons d'un monde dans lequel les États possèdent un pouvoir placé au-dessus des marchés, vers un monde où les milieux économiques ont la mainmise sur ces derniers. Les intentions sont claires, la suite de l'ouvrage vise à « analyser ce grand basculement de la fin des années septante, où des grands choix économiques vont être opérés. Nous allons regarder de plus près ce moment où l'économique et le financier prennent la main sur le politique. Plus précisément, je dirais, où le politique décide de remettre les clefs du pouvoir à l'économie et à la finance... ». (2) Avec cet objectif, l'actualité politique et économique des dernières décennies



Depuis plus de quarante ans, les discours des responsables politiques sur le chômage restent identiques, année après année, législature après législature... En Belgique comme en France, publier ces discours à la suite les uns des autres, en parallèle avec les chiffres de la précarité en augmentation constante, permettrait assurément d'atteindre le statut de best-seller... dans le genre burlesque !

© COLLOMBAT ET CUVILLIER - FUTUROPOLIS

mage et les inégalités... Depuis, non seulement le chômage et la précarité ne font qu'augmenter, mais en outre les écarts de richesse se creusent inlassablement entre riches et pauvres. Que se passe-t-il donc réellement ? Nous le découvrons dans ces trois cents pages dessinées...

Avant de nous plonger dans le cas français, les auteurs nous emmènent aux États-Unis durant les années trente. Une scène résume parfaitement les enjeux décrits dans le cœur

lui tendent la seconde photo, l'économiste rit, car elle montre la même scène, en 1999, avec le président Bill Clinton. Cette fois, les hommes debout autour du président sont souriants, ils applaudissent ! « 1999, Bill Clinton abroge le Glass-Steagall Act. C'est la différence entre les gens qui sont dans la poche des banquiers... et ceux qui n'y sont pas ! » Montrant aux lecteurs les deux photos, James Galbraith commente : « Ici, la politique exerce son pouvoir, elle prend la première place. Là, la politique accepte de ne plus avoir le pouvoir. » (4)

Contrairement aux discours officiels, les politiques des États ne visent pas l'atteinte du plein emploi et la lutte contre le chômage...

est décortiquée, tout en évoquant les conséquences sociales toujours d'actualité.

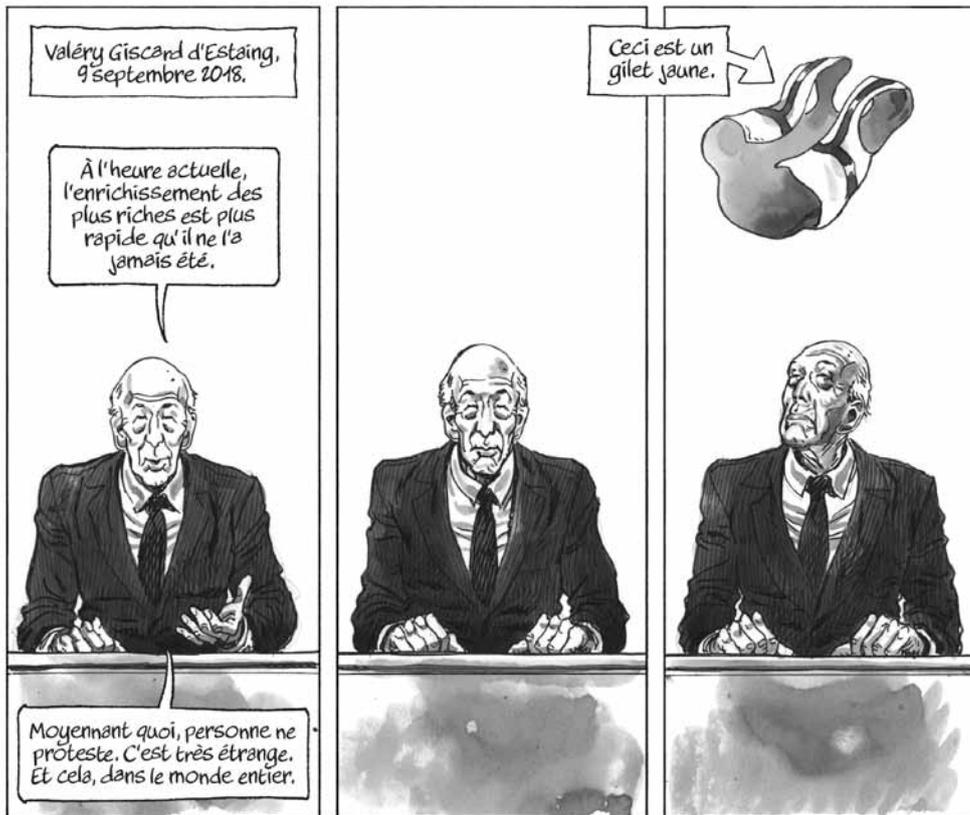
La démonstration commence par un joli lapsus de la ministre française du Travail, Muriel Pénicaud, lors d'une présentation d'un plan le 18 juin 2019 : « Une réforme contre le chômage et pour la précarité... heu... contre la précarité. » (3) Lapsus révélateur car tous les gouvernements, depuis des décennies, annoncent comme priorité la lutte contre le chô-

de l'ouvrage, scène dans laquelle les auteurs rencontrent l'économiste James Galbraith. Ils lui apportent deux photos, la première date de 1933 et nous montre le président américain assis, occupé à signer un document et entouré d'hommes debout, la mine défaite. « Dans la foulée du New Deal, qui suit la crise de 1929, Franklin Delano Roosevelt décide de séparer les banques de dépôt et les banques d'affaires. Cette loi est connue sous le nom de "Glass-Steagall Act". » Lorsqu'ils

L'exemple du « tournant de la rigueur »

L'ouvrage est dense, impossible dès lors de le décrire intégralement ici, mais nous pouvons évoquer, en guise d'exemple, un moment bien connu de l'histoire française de la fin du vingtième siècle.

Le chapitre intitulé « Vive la crise ! » nous plonge dans les années Mitterrand, ainsi que la législature précédant son élection durant laquelle a lieu en France le véritable tournant néolibéral, sous la présidence de Valéry Giscard d'Estaing entre 1974 et 1981. Les auteurs et leurs nombreux interlocuteurs montrent comment « vont commencer à être démantelés, morceau par morceau, des circuits de contrôle de l'État, autour de la masse monétaire, du crédit... La plupart des banques sont alors publiques. Un ancien responsable de l'époque utilise l'image



Valéry Giscard d'Estaing, débarrassé depuis longtemps de sa charge présidentielle. A l'heure d'une crise sanitaire hors du commun, accompagnée d'une démonstration criante du manque de moyens mortifère des finances publiques, les plus riches ne contribuent toujours pas à l'effort commun nécessaire à la hauteur de leurs moyens. Lorsqu'une révolte émerge au sein des victimes de cette non-répartition des richesses, la répression politique et policière peut atteindre des niveaux de violence extrêmes, comme nous l'ont par exemple montré les mutilations de manifestants lors du mouvement des Gilets jaunes en France...

© COLLOMBAT ET CUVILLIER - FUTUROPOLIS

⇒ du barrage hydraulique. Il y avait à l'époque des barrages au sein des circuits de l'État pour contrôler les flux financiers. Puis, brique par brique, ça va se renverser ». (5)

Alain Supiot, juriste spécialiste du droit du travail, expose : « Il va y avoir une conversion du patronat français à l'ouverture à la concurrence internationale. Dans le cas français, c'est beaucoup plus long car il y a une structuration juridique de l'État social que les libéraux n'ont pas réussi à démanteler aussi rapidement qu'ailleurs. » Il prend alors en exemple un club de réflexion patronale dont les communications au Premier ministre Raymond Barre ne tarissent pas d'éloges, tout en glissant des conseils politiques majeurs. « La politique économique et financière menée actuellement est la bonne. Elle est dans le couloir des bonnes options. Cela ne marche pas si mal : contrôle de la masse monétaire et du budget, tout cela va dans le bon sens. En revanche, il est impossible de régler le chômage à

court terme. Il ne faut pas y songer. Il ne faut surtout pas utiliser la politique conjoncturelle pour tenter d'enrayer le chômage. » (6) Le message est clair,



LA BANDE DESSINÉE DOCUMENTAIRE

Certains déconsidèrent encore la bande dessinée, supposément non sérieuse et calée dans l'humoristique ou l'aventure... Ils risquent ici d'être sérieusement secoués ! *Le choix du chômage. De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique* représente un grand moment de bande dessinée documentaire. Au sein de ce genre de la bande dessinée contemporaine, les éditions Futuropolis représentent sans aucun doute un acteur majeur, dont plusieurs titres valent assurément le détour. Voici d'excellents vecteurs de vulgarisation des connaissances théoriques, et de

une partie de la population peut être sacrifiée, nul besoin de viser le plein emploi, leur ordre monétaire doit primer.

Durant cette période, le programme de François Mitterrand est vu comme une catastrophe par les néolibéraux. En mai 1977, le futur président déclare : « Il y a une large part d'inflation préfabriquée par la politique internationale des plus grands groupes, en même temps que se développe une stratégie du chômage. Car à mesure que se développent les concentrations, que disparaissent de France, de nos petites villes, des usines qui appartiennent déjà à des capitaux étrangers, en même temps l'emploi s'en va. » (7) Quatre ans plus tard il est élu et, dans le contexte français de l'époque, c'est une déflagration. Des années marquées, pour certains, par l'espoir d'un vrai tournant social dans la politique française. Le Parti communiste entre au gouvernement, le programme politique du président Mitterrand est marqué par ses discours de campagne avec en ligne de mire, notamment, la nationalisation des banques. En d'autres mots, le but est de permettre à l'État de reprendre la gestion financière de ce secteur économique primordial.

Les électeurs vont bien vite devoir déchanter. Si le début du mandat est marqué par une mise en place de promesses de campagne, pour donner des gages aux électeurs, très vite va arriver ce qui a été appelé le « tournant de la rigueur », qui verra se réaffirmer une nette vision néolibérale de la France. Toutes les coulisses de ce

bons outils de sensibilisation.

Au sein de leur catalogue, nous pouvons citer les livres suivants : **Le faux soir**, un récit de Denis Lapière dessiné par Christian Durieux, présentant le coup le plus audacieux de l'histoire de la presse clandestine, un pastiche du 'Soir volé' (géré par l'occupant nazi) diffusé à 60.000 exemplaires dans les kiosques. Résistance à la belge par l'éclat de rire ; **Le travail m'a tué**, un récit de Hubert Prolongeau et Arnaud Delalande dessiné par Grégory Mardon, qui présente le parcours d'une victime du monde du travail ; **La ZAD. C'est plus grand que**

tournant sont décrites en détail dans l'ouvrage par les acteurs de l'époque. Dans la mise en place graphique des entretiens, nous voyons défiler les « visiteurs du soir », assistons aux manœuvres non officielles, aux jeux d'influence des milieux financiers, aux discussions d'un soir au restaurant... dont le but est d'infléchir durablement les décisions à la tête du pays. Nous rencontrons les conseillers de l'ombre, les économistes, les professeurs d'université qui, par leur influence sur les représentants politiques, vont construire le cadre idéologique français. Les promesses du candidat socialiste vont progressivement perdre leur substance, pour finir par être totalement niées. Un exemple : si 197 banques sont au départ concernées par le processus de nationalisation, à force de reniements la France se retrouvera avec... une seule banque à nationaliser !

Le début de la présidence de Mitterrand ne sera finalement qu'un accident de parcours dans la mainmise des néolibéraux sur la France et, si c'est aujourd'hui évident, l'enquête des deux auteurs nous montre le processus précis menant à cette conclusion. A la fin de son premier mandat présidentiel, Mitterrand aura finalement parfaitement répondu aux

attentes des bénéficiaires du tournant néolibéral, acté sous la législation précédente. Les auteurs nous montrent un document interne de la banque JP Morgan, datant du 23 octobre 1987, peu avant la réélection du président Mitterrand. « *Quels sont les risques politiques ? En mai 1988 se tiendra la prochaine élection présidentielle en France.* » (...) Si Mitterrand l'emporte, « *il est improbable qu'on assiste*

à un retour au style socialiste de 1981. Je rappelle qu'en France c'est un gouvernement socialiste sous la présidence de François Mitterrand, qui a entamé la dérégulation et la libéralisation des marchés financiers en 1984 ». (8) La note de la banque se termine sur une absence totale d'inquiétude sur la poursuite de la « bonne voie », quel que soit l'élu de l'élection présidentielle à venir.



Afin de reprendre une politique économique humaine, et couper l'herbe sous le pied des systèmes fascistes, le Conseil national de la Résistance publie son programme en mars 1944. La Sécurité sociale d'après-guerre s'inspirera largement de ce programme. Le choix du chômage décrit le retour en arrière de ces dernières décennies, et le détricotage savant des avancées sociales par les néolibéraux français et européens. Retour à la barbarie.

© COLLOMBAT ET CUVILLIER - FUTUROPOLIS

Le message est clair, une partie de la population peut être sacrifiée, nul besoin de viser le plein emploi, leur ordre monétaire doit primer

nous, un récit de Thomas Azuélos et Simon Rochepeau dessiné par Thomas Azuélos, qui nous plonge dans les événements de la lutte contre la construction de l'aéroport à Notre-Dame des Landes ; **Gaza 1956**. **En marge de l'histoire**, de Joe Sacco, une enquête sur un massacre de la population palestinienne par l'armée israélienne ; **Les meilleurs ennemis**, de Jean-Pierre Filiu dessiné par David B., une histoire des relations entre les États-Unis et le Moyen-Orient ; **Un printemps à Tchernobyl** d'Emmanuel Lepage, un reportage sur les lieux de la catastrophe nucléaire survenue le 26 avril 1986, réalisé vingt-deux ans plus tard, jour pour jour ; **Pierre Goldman, la vie d'un autre** d'Emma-

nuel Moynot, présentant le demi-frère du célèbre chanteur français, militant d'extrême gauche et écrivain, assassiné le 20 septembre 1979 à Paris, un attentat revendiqué par un commando signant "Honneur de la police" ; **Johnson m'a tué**, de Louis Thellier, un reportage au cœur d'une usine qui se bat contre sa délocalisation et le cynisme de ses dirigeants ; ou encore, déjà par Benoît Collombat, **Cher pays de notre enfance**, dessiné par Étienne Davodeau, une enquête sur les années de plomb de la V^e république.

Plus d'informations sur tous ces ouvrages, et bien d'autres, sur le site www.futuropolis.fr

Si ce tournant de la rigueur n'est qu'un exemple d'un tout impossible à présenter ici, signalons cependant un important chapitre réalisant un travail pointu identique - rencontres avec des témoins-clés confortées par une riche documentation - au sujet des étapes de la construction européenne, dès le départ un projet néolibéral.

Rendre accessible l'Histoire

Benoît Collombat, journaliste, n'est pas un inconnu chez Futuropolis, il est déjà l'auteur d'un précédent ouvrage paru en 2015, *Cher pays de notre enfance*, dessiné par Étienne Davodeau. Il y rend compte des affaires politico-judiciaires françaises de la cinquième république, en partant de l'assassinat en 1975 du juge François Renaud, ↗



Edith Cresson, éphémère Première ministre française (du 15 mai 1991 au 2 avril 1992), plusieurs fois ministre sous la présidence de François Mitterrand, décrit dans le livre les discussions des gouvernants sur l'instauration de la monnaie unique.

© COLLOMBAT ET CUVILLIER - FUTUROPOLES

⇒ sur le point de révéler d'étranges procédés de financement de partis politiques. Ses dossiers disparaîtront et l'enquête n'aboutira jamais, celle-ci est en quelque sorte reprise par le journaliste, partant avec son dessinateur à la rencontre de témoins capables d'éclairer le lecteur sur les angles morts des gouvernements durant les années d'après-guerre. Il présente notamment en détail les agissements de la SAC - la Section d'action civique -, une association de soutien au général de Gaulle deve-

lence économique de la France, à une époque où les clés du pouvoir ont été livrées au monde financier, en partant à la rencontre d'anciens acteurs-clés de la finance. Benoît Collombat désirait livrer, en quelque sorte, un véritable polar financier. « L'idée, en fait, c'est de réaliser une sorte d'enquête policière. A Damien Cuvillier, je disais que nous devons trouver les pièces à conviction, comme dans ce type d'enquête. Les pièces à conviction, ça veut dire retrouver les personnes qui ont vécu toute cette histoire-là, retrouver ces

Un chapitre important réalise le même travail au sujet des étapes de la construction européenne, dès le départ un projet néolibéral

nue progressivement le bras armé des basses besognes du régime, une véritable police parallèle. L'enquête, fouillée, mène à des constats dignes des régimes dictatoriaux.

Selon les mots de l'auteur, les deux ouvrages mènent en quelque sorte un travail complémentaire. *Cher pays de notre enfance* explorait la violence politique de la France, dans une époque où le politique avait encore la main sur l'économique et le financier, en partant à la rencontre d'anciens barbouzes ou de truands. Aujourd'hui, *Le choix du chômage* explore la vio-

lence économique de la France, à une époque où les clés du pouvoir ont été livrées au monde financier, en partant à la rencontre d'anciens acteurs-clés de la finance. Benoît Collombat désirait livrer, en quelque sorte, un véritable polar financier. « L'idée, en fait, c'est de réaliser une sorte d'enquête policière. A Damien Cuvillier, je disais que nous devons trouver les pièces à conviction, comme dans ce type d'enquête. Les pièces à conviction, ça veut dire retrouver les personnes qui ont vécu toute cette histoire-là, retrouver ces

Aux lecteurs qui auraient peur de la forme documentaire, et d'une éventuelle « lourdeur » du sujet, nous les rassurons de suite... Si l'enquête est rigoureuse et les informations très précises, la forme du livre est assu-

rément choisie pour être vivante ! Oui, une bande dessinée, un art parfois encore considéré comme simple vecteur de délasserment, peut offrir un moment agréable de lecture tout en permettant d'apprendre énormément sur des moments-clés de l'Histoire, afin de comprendre et décoder l'actualité. Les auteurs n'y apparaissent pas comme des « donneurs de leçons », le ton n'est nullement assommant et, si les intentions sont claires, les auteurs laissent aux lecteurs une marge de réflexion personnelle, sur base des faits exposés. « Nous n'avons pas de thèse, plutôt un point de vue sur une base archi-documentée, ce n'est pas tout à fait la même chose... Une thèse, ça voudrait dire qu'on part uniquement sur base de présupposés, nous en avons tous bien entendu, mais ce n'est pas notre démarche. Nous désirons vraiment nous plonger dans toute cette masse documentaire, recueillir ces témoignages et à la lisière de ces documents, nous avons un point de vue qu'on expose dans le livre, mais on ne l'impose pas au lecteur, on le laisse juger, on laisse la distance nécessaire... On dit d'où on parle, et ça c'est très important pour nous, les auteurs. On est justement là pour déconstruire des discours imposés à tout le monde, ce n'est pas pour en imposer au lecteur, il est assez grand pour se faire son opinion lui-même. » (10)

Pour terminer, laissons la parole à Pierre-Edouard Magnan, délégué du Mouvement national des chômeurs et précaires (MNCP). Il évoque le climat de harcèlement et d'infantilisation actuels, bien connu des chômeurs en relation avec les administrations belges (ONEm, Actiris, Forem, VDAB) qui tendent à leur faire endosser la responsabilité de notre situation économique contemporaine. « Le choix du chômage a été fait parce qu'il sert notre système économique. Le but, c'est de transformer le plus possible les chômeurs en pauvres et en main-d'œuvre taillable et corvéable à merci. C'est nécessaire au fonctionnement du système. S'il y avait le plein emploi, le rapport de force serait différent. Les conditions de travail seraient différentes, les salaires seraient plus élevés, le rapport de force avec l'actionnaire et l'employeur ne serait pas le même. Si on veut que les actionnaires continuent de gagner très bien leur vie, que les patrons continuent de "patronner" tranquillement et si on veut que les salariés ferment leur gueule... Il faut beaucoup de chômeurs



Cette métaphore ménagère de la dette est utilisée pour que le public adhère à une politique qui en réalité n'a aucun sens sur le plan économique.

Mais elle a un sens sur le plan social.

C'est un choix de classe qui permet de détourner des ressources publiques vers les détenteurs de la dette publique et de déshabiller l'État pour justifier ensuite des politiques de destruction de l'État social.

Le premier ferment de la guerre sociale, c'est quand vous dites aux gens: "si vous n'acceptez pas de baisser votre salaire, vous allez perdre votre emploi."

La "paix néolibérale" consiste à demander aux gens de se satisfaire de la violence qu'ils subissent au quotidien: chantage à l'emploi et violence managériale.

Confronté à ses propres contradictions, le "modèle" néolibéral n'a désormais plus d'autre solution que de faire taire la contestation par la répression et le contrôle de la parole publique, à l'université ou dans les médias.

Avec le risque d'une fuite en avant et la recherche de boucs émissaires.

Pour moi, le danger réside dans une convergence entre ces néolibéraux et une extrême droite qui n'a pas de projet économique, mais qui a un projet de société autoritaire. Il est possible que ces deux mouvements, néolibéraux globalistes et néolibéraux nationalistes, se retrouvent dans un mélange de réformes néolibérales et de politiques xénophobes et autoritaires.

Il faut une vraie bifurcation: que l'État cesse d'être au service du capital, laisse le capital à lui-même et décide de se concentrer sur ce qui est important pour la société. Il faut arrêter de sous-traiter l'emploi au secteur privé et créer une garantie de l'emploi pour permettre à ceux qui veulent travailler de vivre dignement.

La puissance publique ne doit plus attendre du secteur privé qu'il crée des emplois, c'est à elle d'en créer.

Évidemment, les néolibéraux diront: "Vous êtes des rêveurs, ce n'est pas possible!" Parce que ce serait la ruine d'une partie des classes dominantes. La paix sociale sera forcément le fruit d'une guerre sociale qui aura été gagnée.

Mais, si la société ne veut pas de cette bifurcation, elle n'aura pas lieu. Il faut que cette évidence s'impose.

Le bas de la page précédant celle-ci présente un discours du ministre français de l'Economie, datant du 17 mai 2017 : « Dans une famille, on ne dépense pas plus qu'on ne gagne. Je souhaite qu'en France ce soit exactement la même chose. » Si l'ouvrage présente des éléments historiques, l'intention est également de connecter cette enquête à l'actualité, afin de comprendre les origines de la situation sociale catastrophique actuelle.

© COLLOMBAT ET CUVILLIER - FUTUROPOLIS

et de précaires. » (11) Sous ce phylactère, la plume de Damien Cuvillier nous montre... un livreur à vélo Deliveroo.

Le choix du chômage, assurément une pièce maîtresse de la bande dessinée documentaire à lire impérativement, pour décrypter le réel. □

(1) Auteur de plus d'une trentaine de films de fiction - et quelques documentaires - depuis *Poor cow (Pas de larmes pour Joy)* sorti en 1967. Nous pouvons citer entre autres classiques *Family Life* en 1971, *Looks and smiles* en 1981, *Riff-Raff* en 1990, *Raining Stones* en 1993, *Ladybird Ladybird* en 1994.

Land and Freedom en 1995, *Bread and Roses* en 2000, *The Navigators* en 2001 ou son dernier film à ce jour, *Sorry we missed you* sorti en 2019. Ken Loach fait partie des quelques cinéastes à avoir reçu deux fois la Palme d'Or au Festival de Cannes, pour *The Wind that Shakes the Barley (Le vent se lève)* en 2006 et *I, Daniel Blake* en 2016. Ses citations sont issues de *Le socialisme ou la mort ?*, préface de l'ouvrage *Le choix du chômage*, pages 2-3, Futuropolis, 2021.

(2) Interview vidéo Benoît Collombat - *Le choix du chômage*, par la librairie Mollat. www.mollat.com.

(3) Benoît Collombat et Damien Cuvillier, *Le choix du chômage. De Pompidou à Macron, enquête sur les racines de la violence économique*,

édité par Claude Gendrot pour Futuropolis, 2021, page 16.

(4) *Le choix du chômage*, op.cit., pages 29-30.

(5) Benoît Collombat : *enquête sur l'histoire politique du chômage*, France Inter, 18 mars 2021.

(6) *Le choix du chômage*, op.cit., page 55.

(7) Citation de François Mitterrand, France Inter, voir note 5.

(8) *Le choix du chômage*, op.cit., page 151.

(9) Interview vidéo de Benoît Collombat, par la librairie Kléber, disponible en ligne.

(10) Interview vidéo de Benoît Collombat, voir note 5.

(11) *Le choix du chômage*, op.cit., page 23.